

*Impôt sur le revenu*

**M. Blenkarn:** C'est ridicule. Vous vous êtes contenté de ruiner les marchés financiers. Réveillez-vous. Il ne s'agit certainement pas de 75 millions de dollars.

**M. Cosgrove:** Le gouvernement pourrait utiliser cette somme à très bon escient.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Cosgrove:** Je vous en ai fait la démonstration. Je vous ai montré quelle différence cela donne pour une somme de \$100. Selon nos calculs, cela représente une perte de 75 millions de dollars sur une année.

**M. Lambert:** Pour un socialiste, cela paraît logique.

**M. Cosgrove:** Nous avons déjà fait le tour de cette question d'équité et de justice. Dans un régime fiscal juste, tous les Canadiens doivent être mis sur le même pied ou sur un pied d'égalité, peu importe la forme d'investissement qu'ils choisissent.

**M. Lambert:** C'est du socialisme.

**M. Cosgrove:** Il n'y a pas de justice si, par exemple, les dépôts, les certificats de placements garantis ou les comptes en banque sont traités différemment des rentes différées qui commencent à être très recherchées. C'est une façon d'étendre l'application du programme gouvernemental. Les dispositions de la loi adoptée par le Parlement accordaient un allègement fiscal, de façon que tous les Canadiens puissent se prévaloir de la déduction de \$5,500 sur les contributions au REER. En toute justice, nous nous disions qu'en donnant cette possibilité à tous les Canadiens, nous leur accordions une concession et les encourageons à économiser en vue de leur retraite. Mais les gens se sont mis à profiter des rentes différées. Ils contournaient cette disposition et en abusaient en prolongeant, en fait, les déductions pour un REER par le biais des rentes différées. Cependant, seuls les Canadiens ayant les moyens de dépasser cette déduction de \$5,500 et les institutions financières administrant des régimes de rente pouvaient en profiter. C'est pour cette raison, pour traiter équitablement tous les Canadiens, tous les secteurs économiques, les établissements financiers et les entreprises, de la même façon fiscale, que ces modifications ont été présentées. Voilà le principe. Primo, équité pour tous les Canadiens qui touchent des revenus. Secundo, équité entre les divers types d'établissements financiers pour que dans la commercialisation de leurs produits, ils puissent être traités équitablement, de façon similaire, autrement, dit par le régime fiscal.

**M. Blenkarn:** C'est absolument idiot!

**M. Lambert:** Monsieur le président, nous en arrivons alors à l'esprit de ces modificatifs. Sans manquer de respect au député de Kamloops-Shuswap, ce que le ministre veut réaliser c'est du pur socialisme, du socialisme tout cru. Il parle d'avantages reçus par des contribuables. C'est la même chose qui avait été proposée l'été dernier. Les fonctionnaires avaient dit que le propriétaire d'une petite entreprise devait être sur le même pied que le salarié. Qu'il n'y a pas de différence au plan de la déclaration de revenus. Et que c'était pour cette raison que l'impôt sur les dividendes des petites entreprises était augmenté. Cependant, le ministre et ses collaborateurs ont perdu

de vue la raison pour laquelle il y avait des rentes différées et des régimes de rentes: c'est que les gens économisaient. Ils renonçaient à des dépenses courantes. En d'autres termes, ils s'arrangeaient pour vivre tout juste, afin d'avoir des revenus supérieurs après leur retraite ou en cas de besoin. Je sais qu'aujourd'hui beaucoup considèrent cela comme une drôle de mentalité. Ce qu'il faut, c'est venir s'adresser à l'État, le pantalon percé, les poches vides, en disant: «Me voici. J'ai tout bu. J'ai tout dépensé. Me voici, occupez-vous de moi!»

**Le vice-président adjoint:** Je dois informer le député qu'il a épuisé les 20 minutes qui lui étaient imparties.

**M. Lambert:** Monsieur le président, je proteste. Je n'ai pas parlé 20 minutes. Le temps de parole ne se cumule pas. Je recommence à chaque intervalle. Si on m'interrompt, ou si je cède la parole à un autre député, j'ai de nouveau droit à 20 minutes. Mon temps de parole ne se cumule pas à un moment donné ou sur un article donné. Donc, je ne parle que depuis trois minutes en ce moment.

**Le vice-président adjoint:** A l'ordre. Je comprends parfaitement que le député s'interroge au sujet du temps mis à sa disposition mais, lorsque la Chambre se réunit en comité plénier, il est d'usage, depuis 1975, me dit-on, de calculer le temps dont disposent les députés en fonction des observations qu'ils veulent faire, de la réplique du ministre et du débat qui s'ensuit et qui doivent chacun durer vingt minutes.

Le point soulevé par le député d'Edmonton-Ouest est très valable, à proprement parler, en vertu du Règlement. Mais, dans ce cas-ci, la présidence s'inspire de l'usage qui existe depuis 1975. Bien entendu, je ne voudrais pas traiter un député autrement qu'un autre. Ce serait une véritable pagaille si j'accordais à un député plus de temps que ne le veut l'usage établi ces dernières années et si, pour un autre député, je m'en tenais strictement aux dispositions du Règlement. Nous sommes en comité. Les députés voudront peut-être me signaler de quelle manière ils préféreraient procéder. Ce matin et ces derniers jours, la présidence s'est inspirée de l'usage établi depuis 1975.

**M. Riis:** Monsieur le président, j'éprouve certaines réserves à l'égard des observations de mon collègue, mais j'estime qu'il soulève un point fort valable. Sachant par expérience qu'il se contenterait probablement d'une brève prolongation pour mettre un terme à ses observations, je puis dire que notre parti est tout disposé à accorder sa part du consentement unanime à ce sujet.

**M. Cosgrove:** Monsieur le président, je suis d'accord là-dessus. Le député d'Edmonton-Ouest bénéficie d'une longue expérience de la Chambre. Je crois que nous y gagnerions à lui permettre de faire valoir son point. Je dirais même plus. Selon le député, la discussion est sur le point de porter fruit. Il croit avoir mis le doigt sur ce qui distingue la position du gouvernement de la sienne. Je lui saurais gré de faire porter ses dernières observations sur l'argument qu'a avancé le *Financial Post* du 4 juillet 1981. Ce journal n'est pas reconnu comme une feuille de chou socialiste ou communiste.